



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 26 MAI 2014**

**Présents :**

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : M. Jean-Claude OBIS
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM Paul GRIFFE – Sacha DJORDJEVIC – Laurent RIVES – Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mme Janine CROS GIRAL
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. CHIFFRE Guy – Mme RIEUSSEC Sylvette
- Commune de FRAÏSSE CABARDES :
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M.ICHE Henri – M. MARTY Stéphan
- Commune de LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M. Gérard DESGRANGES – M. D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : M. Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES : M.GUERIN Joel
- Commune de LES CAMMAZES : M. Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD – M. LOUVET Michel
- Commune de MAS-CABARDES : M. Gilbert BATTLE – M. Le COZ Denis
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE : M. Francis BELS – M. Jean-Paul COUZIGNE
- Commune de SAINT-DENIS :
- Commune de SAISSAC : Mme Odile SEIGNE – MM David HERRERO – Philippe HORTALA – Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : MM Stéphane BARTHAS – Alain RIBAUTE
- Commune de TRASSANEL : Mme GROS Christiane – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : M. Daniel GERI – Mme Vanessa SIRVEN – Monsieur Luciano STELLA

**Excusés :**

Mme NICOLAOU Danièle – M. Jean-Pierre BOUISSET - M. PLAGNES Gilbert

**Procurations : 2**

Monsieur Régis HUC à Monsieur Francis BELS  
Monsieur Christophe GONZALEZ à Madame Odile SEINGNE

**Ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance

Administration Générale

Convention d'adhésion à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Composition de la Commission développement économique, agriculture, aménagement de l'espace  
Délégués au Pays Carcassonnais

Convention d'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels

Antennes administratives : Antenne de Cuxac-Cabardès convention avec la Mairie de Cuxac-Cabardès.

Antennes administratives : Antenne de Saissac convention avec le SIVOM du Cabardès

Commission petite enfance – enfance jeunesse

Création de deux postes d'Educateurs territorial des activités physiques et sportives (ALSH de Cuxac-Cabardès).

Création de postes Crèche intercommunale de Cuxac-Cabardès

1 auxiliaire de puériculture

1 agent social de 2<sup>ème</sup> classe

1 agent technique de 2<sup>ème</sup> classe

Création de poste Crèche intercommunale de Saissac

1 éducateur de jeune enfant

1 adjoint technique de deuxième classe

2 agents sociaux de 2<sup>ème</sup> classe

Modification durée hebdomadaire de travail mutualisation temps de travail des agents des Crèches

Educateur de jeunes enfants (35 heures)

Educateur de jeunes enfants (32 heures)

Infirmière (32 heures)

Agent social de 2<sup>ème</sup> classe (35 heures)

Embauches animateurs et agents saisonniers centre de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès

Tarification accueil de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès

Création d'une Régie de recettes pour le centre de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès

Convention Club Omnisports Cuxacois : Convention de mise à disposition

Résultat de la consultation 'Aménagement mobilier et matériel de la structure Multi Accueil

Intercommunale de SAISSAC

Avenant au marché de construction de la crèche de Saissac : LOT 3 menuiseries intérieures

Commission des écoles

Création des postes pour les Accueils de Loisirs Associés à l'école

ALAE de Saissac : 1 Adjoint Animation de 2<sup>ème</sup> classe

ALAE de Les Cammazes : 1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

ALAE du RPI Brousses et Villaret – Lacombe - Saint-Denis :

1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour la direction de l'ALAE

ALAE Cuxac-Cabardès / Caudebronde : 1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

ALAE de Salsigne : 1 Adjoint d'animation de deuxième classe

Validation du Projet Educatif Territorial de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Commission développement économique Agriculture Aménagement de l'espace

Création poste Rédacteur Territorial

Désignation du représentant de la Communauté de Communes à la SEMBE

Demande d'autorisation auprès du CSA pour la diffusion de nouvelles fréquences : émetteurs de Bordeneuve et de Reilhols

Commission finances Personnel Social

Modification du tableau des emplois

Prêt bancaire Crèche de Saissac

Prêt bancaire 'extension des bureaux du siège social – chaufferie bois'

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.

Monsieur Ferrer est proposé comme secrétaire de séance, fonction qu'il accepte mais en émettant le souhait de désigner par alternance d'autres conseillers pour assumer cette fonction lors des prochaines séances.

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des différentes procurations. Celle de Monsieur Régis Huc à Monsieur Francis Bels et celle de Monsieur Christophe Gonzalez à Madame Odile Seigné.

Monsieur Le Président présente les excuses de Madame Danièle Nicolaou, de Monsieur Gilbert Plagnes, et de Monsieur Jean-Pierre Bouisset.

Il y a donc 27 conseillers communautaires présents avec 2 procurations donc 29 votants.

#### **- Convention d'adhésion à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)**

Monsieur Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'établir un contrat d'adhésion avec l'URSSAF. Monsieur Saxe précise que ce contrat concerne tous les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir. Par définition, un fonctionnaire ne pouvant être licencié hors faute professionnelle grave, les titulaires ne cotisent pas à l'assurance chômage. Seuls les agents sous contrats, cotisent pour l'assurance chômage. Il paraît logique d'adhérer à cet organisme d'autant plus que depuis le 1<sup>er</sup> janvier les agents y cotisent. Malgré tout, il est nécessaire que le Conseil Communautaire se prononce sur cette adhésion conclue pour une durée de six ans renouvelables, pour la même durée par tacite reconduction.

Monsieur Le Président demande de passer au vote :

VOTE      Contre :    0                      Abstentions : 0                      Pour : 29

#### **- Composition de la Commission développement économique, agriculture, aménagement de l'espace**

Suite à l'installation du Conseil Communautaire du 28 Avril 2014, des commissions de travail sont restées incomplètes. Face à ce constat, Monsieur Le Président propose de compléter la commission développement économique, agriculture, aménagement de l'espace en retenant les candidatures de Monsieur Lahcène Mébrouk et de Monsieur Denis Le Coz.

Monsieur Le Président propose également de compléter la commission petite enfance / enfance avec la candidature de Monsieur Denis Le Coz.

La composition des commissions serait la suivante :

Commission Développement Economique, Agriculture, Aménagement de l'Espace :

Président de Commission : Jean-Pierre Bouisset

Membres de la commission : Sylvie Leenhardt, Daniel Géri, Christophe Gonzalez, Sacha Djordjevic, Lahcène Mébrouk, Denis Le Coz

Commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse :

Président de la Commission : Stéphane Barthas

Membres de la commission : Philippe Hortala, Gilbert Battle, Paul Griffé, Jean-Baptiste Ferrer, David Herrero, Denis Le Coz

Monsieur Le Président propose de valider la composition de ces deux commissions

VOTE      Contre :    0                      Abstentions : 0                      Pour : 29

#### **- Délégués au Pays Carcassonnais**

Monsieur Le Président rappelle à l'Assemblée que Monsieur Mary étant Président de la commission tourisme, culture, sports, il semble judicieux qu'il puisse siéger en tant que délégué titulaire au Pays Carcassonnais qui développe un projet de structuration de pays touristique.

Ainsi, Monsieur Teissié basculerait comme délégué suppléant afin que Monsieur Mary puisse être désigné délégué titulaire.

Par ailleurs, deux délégués suppléants restent encore à désigner. Monsieur Le Président fait appel à candidature.

Madame Ortiz, Monsieur Hortala et Madame Cros Giral se portent candidats. Le nombre de délégués à désigner étant deux, Monsieur Hortala retire sa candidature.

Monsieur Le Président récapitule les conseillers qui siègeront au Pays Carcassonnais.

*Titulaires :*

Alain Mary, Christiane Gros, David Herrero, Michel Louvet

*Suppléants :*

Jean-Louis Teissié, Alain Ribaute, Martine Ortiz, Janine Cros Giral

Monsieur Le Président propose de valider cette composition

VOTE      Contre :    0           Abstentions : 0                                  Pour : 29

**- Convention d'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels**

Monsieur Saxe rappelle au Conseil Communautaire que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations des employeurs du secteur public. A ce titre, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose par convention un accompagnement technique des collectivités et de leur groupement pour répondre à cette obligation. De plus, cette convention permettra de solliciter le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) dont la fonction est de soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Monsieur Saxe précise également que deux agents chargés de l'évaluation des risques sur le lieu de travail des agents ont été désignés, Monsieur Serge Falcou et Monsieur Arnaud Clébon agents du service technique. La mise en forme de ce document doit être réalisée par un agent administratif Madame Agnès Iglésias.

Monsieur Le Président propose donc à l'assemblée de conventionner avec le service prévention du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de l'Aude pour bénéficier d'un accompagnement technique et solliciter le fonds national de prévention.

VOTE      Contre :    0           Abstentions : 0                                  Pour : 29

**- Antennes administratives : Antenne de Cuxac-Cabardès-convention avec la Mairie de Cuxac-Cabardès.**

Monsieur Le Président explique à l'Assemblée que deux antennes seront effectives sur le territoire à compter du Lundi 16 Juin, une à Cuxac-Cabardès et une autre à Saissac.

La mise en place de ces antennes nécessite la mise en place de conventions avec la Mairie de Cuxac-Cabardès pour l'antenne de Cuxac et le SIVOM du Cabardès pour l'antenne de Saissac.

La convention pour la mise à disposition des locaux pour l'antenne de Cuxac prévoit une location mensuelle à 50 € par mois et celle pour l'antenne de Saissac une participation mensuelle de 30 € par mois. Une réunion sera organisée début Juin avec les responsables de services pour mettre en place un emploi du temps de ces antennes. Il ne s'agit pas d'éloigner les services du siège social localisés aux Ilhes, mais d'assurer une proximité des services de la Communauté de Communes sur l'ensemble du territoire comprenant depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 24 communes. Les commissions de travail pourront être délocalisées sur ces sites, tout comme le Conseil Communautaire qui pourra se tenir sur les communes qui en émettront le souhait et qui en auront la capacité d'accueil. Les Vice-présidents pourront ainsi se rendre sur ces antennes pour rencontrer les agents.

Monsieur Rives demande si l'accueil du public sera assuré ?

Monsieur Le Président répond qu'il s'agit d'un des objectifs de ces antennes

D'après ce qui est évoqué ? Monsieur Bels en déduit que les agents tourneront sur les antennes qui n'accueilleront pas de ce fait, de personnel 'fixe'.

Monsieur Le Président répond que les services 'enfance-jeunesse', 'environnement', Monsieur Julien Mousset, et 'le Relais des Services Publics' tourneront.

Monsieur Bels demande si les communes ont déjà délibéré ?

Il est anormal que la Communauté de Communes donc le locataire délibère avant le propriétaire, autrement dit la commune de Cuxac-Cabardès et le SIVOM du Cabardès.

Monsieur Griffé répond que la Commune de Cuxac est d'accord sur cette antenne et qu'elle délibèrera prochainement.

Monsieur Le Président répond que ce point sera proposé au conseil syndical qui a lieu le lendemain du présent Conseil.

Monsieur Bels répond que ce point n'est pas prévu dans l'ordre du jour du prochain conseil syndical du SIVOM.

Monsieur Le Président affirme alors que ce point sera certainement évoqué en questions diverses pour une décision qui sera prise lors d'un prochain conseil du SIVOM.

Monsieur Bels évoque donc qu'un des objectifs de ces antennes est d'accueillir le public, il faut donc être vigilant à ce que ces lieux considérés comme des établissements recevant du public soient aux normes en terme d'accessibilité.

Monsieur Le Président répond que la convention avec la mairie de Cuxac prévoit la mise à disposition d'un bureau au rez de chaussée.

Monsieur Bels réitère sa demande, celle que la délibération soit prise avant par la commune et par le SIVOM, ce n'est pas le locataire qui décide avant le propriétaire.

Monsieur Le Président affirme que les deux conventions ne seront pas signées tant que la commune de Cuxac-Cabardès et le SIVOM n'auront pas délibéré.

Monsieur Bels ajoute qu'il aurait fallu d'abord se prononcer sur le principe d'établir deux antennes. Monsieur Bels demande alors un vote à bulletins secrets pour ces deux points de l'ordre du jour.

Monsieur Géri affirme qu'il faut l'accord d'un tiers des membres présents pour procéder à un vote à bulletin secret.

Monsieur Saxe vérifie l'information, et confirme qu'il est nécessaire qu'au moins 1/3 des membres présents demandent un vote à bulletin secret.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée qui souhaite un vote à bulletins secrets ?

Monsieur Bels, Monsieur Chiffre et Monsieur Guérin.

Le tiers des membres n'étant pas atteint, le vote s'effectuera à mains levées.

Monsieur Le Président procède au vote de ce point

VOTE Contre : 4 (Monsieur Francis Bels, Monsieur Régis Huc, Monsieur Guy Chiffre, Monsieur Joël Guérin) Abstentions : 0 Pour : 25

- **Antennes administratives : Antenne de Saissac convention avec le SIVOM du Cabardès**

De la même façon, Monsieur Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur ce point de l'ordre du jour

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Création de deux postes d'Educateurs territorial des activités physiques et sportives (ALSH de Cuxac-Cabardès).**

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée que l'activité du Centre de Loisirs de Cuxac-Cabardès, gérée de façon associative par le Club Omnisports Cuxacois est reprise par la Communauté de Communes. Cette reprise d'activité nécessite également la reprise des agents du 'COC'.

Il s'agit de Madame Sabine Roger pour un 0.25 Equivalent Temps Plein et Madame Gwenaëlle Brassier pour un 0.14 Equivalent Temps Plein.

Monsieur Saxe ajoute un aspect règlementaire où la création d'emplois permanents nécessite obligatoirement une déclaration de vacance d'emploi d'une durée minimale de un mois. Ce n'est qu'à l'issue de ce délai que le ou les postes peuvent être attribués.

Monsieur Djordjevic demande si la prochaine loi sur le travail à temps partiel a été prise en compte ?

Monsieur Le Président répond que ces deux agents travaillent ensuite à la piscine pour au final travailler 35 heures avec deux employeurs.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

### - **Création de postes Crèche intercommunale de Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président explique qu'un nouveau docteur référent du service de Protection Maternelle Infantile du Conseil Général a modifié l'organisation de l'encadrement des crèches. Une application stricte de la réglementation est appliquée ce qui nécessite une adaptation de l'organisation des deux crèches.

Pour la crèche de Cuxac-Cabardès, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- Une auxiliaire de puériculture pour 32 heures hebdomadaires
- Un agent social de 2<sup>ème</sup> classe pour 17,50 heures hebdomadaires en Contrat à Durée Déterminée de 12 mois
- Transformation d'un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe pour 12 heures hebdomadaires en Contrat à Durée Déterminée de 12 mois

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

### - **Création de poste Crèche intercommunale de Saissac**

Monsieur Le Président explique que de la même façon, il est nécessaire de créer les emplois pour la crèche de Saissac.

- Un éducateur de jeune enfant pour 35 heures hebdomadaires
- Un agent social de deuxième classe pour 28 heures hebdomadaires en promotion interne.
- Deux agents sociaux de deuxième classe 'accroissement temporaire d'activité' pour 28 heures hebdomadaires et en contrat à durée déterminée de 12 mois
- Un adjoint technique de deuxième classe 'accroissement temporaire d'activité' pour 12 heures hebdomadaires en Contrat à Durée Déterminée de 12 mois

Monsieur Le Président informe l'assemblée que des CV ont déjà été réceptionnés. Une commission composée de Madame Odile Seigné, Monsieur Stéphane Barthas, de Monsieur Ludovic Saxe, de Madame Rose-Marie Barthez, et de Madame Laure Djordjevic sera réunie pour recevoir deux à trois candidats par poste.

Monsieur Bels affirme qu'il serait souhaitable de privilégier les candidatures locales, c'est-à-dire celles émanant des 24 communes et pas uniquement de Cuxac-Cabardès et Saissac.

Monsieur Le Président répond dans l'affirmative.

Monsieur Ferrer prend la parole et illustre cet exemple avec la création du poste d'agent social de deuxième classe et en privilégiant une nomination en promotion interne avec Madame Thomassin qui réside sur la commune de Saint-Denis et qui a en charge actuellement l'entretien des locaux de la crèche.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Modification durée hebdomadaire de travail mutualisation temps de travail des agents des Crèches**

Monsieur Le Président fait part de la position du nouveau docteur référant de la PMI qui ne comptabilise plus la directrice actuelle de la crèche dans le personnel d'encadrement.

Par soucis de mutualisation de certains agents sur les deux crèches comme l'infirmière par exemple, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail des agents suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- Educateur de jeunes enfants de 28 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires,
- Educateur de jeunes enfants de 28 heures hebdomadaires à 32 heures hebdomadaires
- Infirmière de 28 heures hebdomadaires à 32 heures hebdomadaires
- Agent social de 2<sup>ème</sup> classe de 33 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Embauches animateurs et agents saisonniers centre de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président explique que l'association du Club Omnisports Cuxacois embauchait auparavant des animateurs saisonniers pour assurer l'encadrement des enfants. En référence aux années passées, ce sont 10 animateurs saisonniers qui seront embauchés. Ce chiffre pourra varier en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Monsieur Saxe précise qu'il s'agit bien d'acter le recrutement d'animateurs saisonniers, s'agissant d'un recrutement ponctuel et sur une période courte, ces emplois ne nécessitent pas de création ni d'une inscription au tableau des emplois.

Monsieur Le Président demande donc au conseil communautaire de l'autoriser à recruter des animateurs saisonniers pour l'encadrement du centre de loisirs de Cuxac-cabardès.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Tarification accueil de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président demande à Monsieur Stéphane Barthas, Président de la commission petite enfance / enfance jeunesse de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Barthas informe l'Assemblée que la commission s'est réunie le 22 Mai à Cuxac-Cabardès et remercie le Maire de Cuxac pour l'accueil et les membres de la commission pour leur implication, en espérant que cette dynamique de travail puisse perdurer.

Cette nouvelle tarification est conditionnée par les exigences de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude qui souhaite que le prix des repas soit inclus dans le prix horaire de référence. Le prix de référence horaire proposé est de 1 € 50. Cette disposition ajoutée à la suppression de chèques prépayés en direction des familles entraîne un surcoût de 1 500 € environ pour la Communauté de Communes. Cette augmentation sera ensuite largement compensée par le Contrat Enfance Jeunesse. Les familles pourront bénéficier directement de cette baisse.

Monsieur Le Président ajoute que suivant les revenus des familles, le coût d'une journée du centre de loisirs repas compris se situe entre 12 € et 6 €.

Monsieur Ferrer évoque une différence de prix de 20 € par semaine par rapport aux tarifs de l'année dernière.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

Madame Garcia souhaite demander quelles tranches d'âge cela concerne ?

Monsieur Ferrer répond de 3 ans à 17 ans, sachant que l'essentiel de la fréquentation concerne les 3 ans à 12 ans.

Monsieur Bels fait part de son approbation sur la tarification proposée, mais demande la position de la commission des finances concernant le surcoût pour la Communauté de Communes ?

Monsieur Le Président répond que ce point pourra être abordé lors d'une prochaine commission des finances.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

**- Création d'une Régie de recettes pour le centre de loisirs sans hébergement de Cuxac-Cabardès**

Dans le cadre de l'organisation du centre de loisirs de cet été, Monsieur Le Président explique qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour encaisser les paiements des familles.

Il est proposé de nommer Madame Sabine Jean régisseuse titulaire et Madame Gwenaëlle Brassier comme suppléante.

**- Convention Club Omnisports Cuxacois : Convention de mise à disposition**

La reprise des agents de l'ALSH programmée le 1<sup>er</sup> Juillet 2014, une convention de service entre le Club Omnisports Cuxacois et la Communauté de Communes est proposée. Il s'agit de la mise à disposition de deux agents du COC à la Communauté de Communes. Les deux agents concernés sont Sabine Jean et Gwenaëlle Brassier.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

**- Résultat de la consultation 'Aménagement mobilier et matériel de la structure Multi Accueil Intercommunale de SAISSAC**

Monsieur Barthas explique à l'Assemblée qu'une consultation a été effectuée pour l'aménagement de la crèche de Saissac. Une négociation des prix a été effectuée mais l'enjeu principal est de tenir le délai d'ouverture de la crèche, c'est-à-dire le mois de Septembre. Malgré le peu de réponses, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT n° 1 : Mobilier intérieur enfant

Les 3 Ours, pour un montant de 7 969,76 € H.T soit 9 563,71 € TTC

LOT n° 2 : Mobilier extérieur pour enfant

Les 3 Ours pour un montant de 11 089,24 € H.T soit 13 307,09 € TTC

LOT n° 3 : Aménagement salle d'activité et atrium

Conception Design Production pour un montant de 17 598,49 € H.T soit 21 118,19 € TTC

LOT n° 4 : Mobilier et équipement intérieur salle pédagogique

Bureau Service pour un montant de 2 663,68 € H.T soit 3 196,42 TTC.

LOT n° 5 : Jouets et Jeux éducatifs

Lacoste pour un montant de 1 338,26 € H.T soit 1 659,83 € TTC

LOT n° 6 : Matériel de Puériculture

Les 3 Ours pour un montant de 4 077,47 € H.T soit 4 892,96 € TTC

LOT n° 7 : Matériel informatique

Lacoste pour un montant de 815,50 € H.T soit 978.690 € TTC

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Avenant au marché de construction de la crèche de Saissac : LOT 3 menuiseries intérieures**

Monsieur Le Président fait part que suite à la visite de chantier du comité de pilotage de la crèche de Saissac, le docteur référent de la PMI a demandé la mise en place de deux ouvertures vitrées donnant sur la salle de sieste des enfants. Cette installation permettrait de surveiller les enfants sans pour autant ouvrir à chaque la porte au risque d'en réveiller certains.

Le dépassement s'élève à un montant de 900 € H.T

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Création des postes pour les Accueils de Loisirs Associés à l'école**

Monsieur Le Président rappelle que la compétence 'écoles' était une des compétences de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès. Cette compétence va être exercée sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

Monsieur Guitard, Président de la Commission 'Ecoles-ALAE' précise que 4 réunions ont déjà eu lieu dans les communes. Ces réunions se passent bien même si des organisations différentes selon les sites ont pu être mises en place.

Les principaux changements sont la transformation des garderies en Accueil de loisirs associés à l'école qui nécessite un taux d'encadrement plus strict, et la présence d'une directrice ou d'un directeur diplômé. Son école d'affectation sera celle de Saint-Denis, comme le préconise la jeunesse et sports. Les créations de postes proposées sont des durées hebdomadaires lissées, c'est-à-dire que les agents ont un travail effectif en temps scolaire supérieur afin de bénéficier de l'ensemble des vacances scolaires.

Madame Cros Giral demande où est positionnée l'école de Fontiers ?

Monsieur Guitard rappelle que la réunion pour l'école de Fontiers est programmée Mercredi.

Madame Cros Giral demande s'il faut du personnel diplômé ?

Monsieur Guitard répond dans l'affirmative, où les agents doivent avoir le BAFA ou un CAP petite enfance, même s'il existe une marge de manœuvre à hauteur de 20 %. A ce titre, il sera intéressant de travailler un plan de formations pour les agents.

Les postes suivants sont donc proposés :

ALAE de Saissac :

1 Adjoint Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire lissée de 11 h 00 en contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

ALAE de Les Cammazes :

1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire lissée de 16 h 75 en contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

ALAE du RPI Brousses et Villaret – Lacombe - Saint-Denis :

1 Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 14 h 50 en Contrat à Durée Déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014

1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 19 h 50 lissés en Contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

ALAE Cuxac-Cabardès / Caudebronde :

1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 7 h 15 en contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

ALAE de Salsigne

1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 10 h 00 en contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Validation du Projet Educatif Territorial de la Communauté de Communes de la Montagne Noire**

Monsieur Guitard fait référence à une réunion qui a eu lieu avec Monsieur Languin de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Les collectivités ont tout intérêt à établir un projet éducatif territorial pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). La Commission 'écoles-ALAE', propose d'établir ce PEDT pour une durée de un an pour se donner une année pour travailler sereinement l'organisation des années suivantes. Il s'agit dans un premier temps de s'appuyer sur la mise en place du 'Haut-Cabardès' et dans un second d'affiner ces TAP. Il est nécessaire d'avoir un retour du terrain pour permettre à la commission de statuer.

Madame Cros-Giral explique que la durée des TAP, 45 minutes est bien trop courte.

Monsieur Guitard répond qu'effectivement c'est un des premiers retours des réunions, la commission devra travailler ce sujet.

Monsieur Le Président intervient est appui à la position de la commission école qui est celle de se donner du temps et notamment par rapport à la circulaire Hamon qui prévoit la réalisation du TAP sur une demi-journée. La date limite du 6 Juin pour laquelle il fallait que les conseils d'écoles se prononcent était de toute façon trop tardive.

Monsieur Hortala indique que des écoles avaient déjà mis en place une organisation, il ne s'agit pas de tout révolutionner d'un coup.

Monsieur Le Président précise que ce PEDT va se décomposer en trois pôles, un pôle culturel, un pôle sportif et un pôle basé sur l'environnement et le développement durable.

Monsieur Ferrer propose aux membres présents de communiquer les coordonnées d'intervenants extérieurs potentiels à Rose-Marie Barthez.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Création poste Rédacteur Territorial**

Monsieur Saxe explique que Monsieur Julien Mousset est actuellement ingénieur territorial en contrat à durée déterminée. Ce contrat ayant déjà été renouvelé 6 fois, la collectivité n'a plus la possibilité de renouveler à nouveau ce contrat.

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Monsieur Mousset est détenteur du concours de Rédacteur Territorial et propose de créer ce poste et de nommer Monsieur Mousset une fois le délai de vacance d'emploi écoulé.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Désignation du représentant de la Communauté de Communes à la SEMBE**

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Communauté de Communes à la Société d'Economie Mixte Bois Energie.

Monsieur Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Bouisset, Président de la commission développement économique, agriculture, aménagement de l'espace.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

- **Demande d'autorisation auprès du CSA pour la diffusion de nouvelles fréquences : émetteurs de Bordeneuve et de Reilhos**

Monsieur Le Président expose à l'assemblée que 6 nouvelles chaînes HD de la TNT vont être diffusées à compter du 23 Septembre.

Conformément à l'article 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, les collectivités territoriales (ou leur groupement) en charge d'un ou plusieurs émetteurs TNT peuvent si elles en font formellement la demande au Conseil supérieur de l'audiovisuel, diffuser à leur charge ces nouvelles chaînes.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire étant concernée par deux relais de télévision conventionnés avec les communes de Latourette-Cabardès, MiravalCabardès, Mas-Cabardès, Roquefère, et les Ilhes-Cabardès Monsieur Le Président propose de demander une extension de la demande initiale auprès du CSA afin de retenir les fréquences nécessaires pour la diffusion de ces nouvelles chaînes.

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

#### - **Modification du tableau des emplois**

Suite aux différentes modifications, il est proposé le tableau des emplois suivant qui sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 : (voir pièce annexe)

#### - **Prêt bancaire Crèche de Saissac**

Madame Seigné informe l'assemblée des différentes propositions de prêt pour le financement de la crèche de Saissac.

L'offre du Crédit Agricole est celle la plus avantageuse.

Montant : 148 000 €

Durée : 20 ans

Echéance : annuelle

Taux d'emprunt : 4.01 %

Frais de dossier : 222 €

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 29

#### - **Prêt bancaire 'extension des bureaux du siège social – chaufferie bois'**

Il est proposé de retenir l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 242 000 €

Durée : 20 ans

Echéance : annuelle

Taux d'emprunt : 4.03 %

Frais de dossier : 480 €

VOTE Contre : 0 Abstentions : 3 Pour : 26

#### - **Prêt bancaire 'Achat Camion'**

Monsieur Le Président propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour

Tous pour

Il est proposé de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Montant : 33 000 €

Durée : 7 ans

Echéance : annuelle

Taux d'emprunt : 2.68 %

Frais de dossier : 50 €

- **Questions diverses**

Monsieur Géri intervient et trouve dommage que le compte rendu d'installation du conseil communautaire n'ait pas été communiqué.

Monsieur Le Président répond que les commissions n'étant pas toutes complètes, il était préférable d'attendre qu'elles le soient pour diffuser leur composition.

Monsieur Ferrer propose à l'assemblée de mutualiser les coordonnées des membres du conseil, de sorte à ce que chacun puisse se contacter si besoin.

Monsieur Hortala précise qu'un annuaire des coordonnées des délégués pourrait être constitué. Il serait également intéressant de planifier les réunions du Conseil Communautaire plus à l'avance et de rester sur le même jour, en l'occurrence le lundi.

Monsieur Le Président ajoute que le conseil communautaire pourra avoir lieu sur différentes communes, les Ilhes-Cabardès, Saissac, Cuxac-Cabardès et les communes qui possèdent une salle à la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la totalité du Conseil.

Monsieur Teissié précise qu'il a apprécié la note jointe à la convocation

Aucune autre question n'étant formulée, Monsieur Le Président clôture la séance

Fin de séance : **20 h 30**